

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 940

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe de la susdite Municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté, à sa séance ordinaire du 20 juin 2025, le règlement n° 940 abrogeant le règlement no 924 pour des travaux de réfection de la chaussée d'une partie de la montée du Bois Franc, dont les objets n'ont pas été réalisés.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	23 mai 2025
Dépôt du projet de règlement :	23 mai 2025
Adoption du règlement:	20 juin 2025
Avis de promulgation :	26 juin 2025

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 26^e jour de juin 2025


Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe